



Commune de Montreux

Montreux, le 26 novembre 2008

RAPPORT

Au conseil communal de Montreux de la commission nommée pour l'examen sur le préavis no 29/2008 de la Municipalité au Conseil Communal sur

l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.00 pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la Maladaire.

Membres :	Madame	Juliane Baumann
	Messieurs	Patrick Aubort Jean-Pierre Buholzer Mario Di Sessa (excusé) Jean-François Gailloud (excusé) Yannick Hess Anthony Huys , président et rapporteur Alain Hiltmann Ahmad Jahngiri Yves Laurent Kundert Pierre-André Spahn
Le Municipal délégué de Montreux :	Monsieur	Jacques Delaporte
Le service des domaines et bâtiments :	Messieurs	Marc-André Bossard, chef de service Gian-Franco Sentinelli, adjoint au chef de service
Le service des installations sportives :	Monsieur	Christian Lehni, chef de service
Lieu et date et heure :		La Piscine Maladaire, Clarens, le mardi 25.11.2008, 18h00

1. Préambule :

1.1 Monsieur Delaporte, Municipale, réaffirme l'importance de la piscine Maladaire pour les écoles, les sociétés, les associations sportives et aussi pour le tourisme à Montreux.

Il fait surtout remarquer l'âge de la piscine (30 ans), avec une infrastructure vétuste et obsolète.

Il remercie aussi le conseil communal d'avoir donné la possibilité de réalisation de plusieurs travaux à la Maladaire comme celles pour améliorer les performances techniques, le toboggan, et maintenant le chauffage au bois à distance.

C'est maintenant le moment de revoir et moderniser l'accès, vestiaires et installations sanitaires. Un avis favorable à ce préavis garantira aussi une exploitation durable à la Maladaire.

1.2 Monsieur Bossard, chef du service des domaines et bâtiments, ensemble avec son adjoint Monsieur Sentinelli, présente le nouveau concept en accentuant quatre points :

- La Séparation des « zone dite sale (zone d'arrivée et d'attente - avec souliers) » et « zone dite propre (zone vestiaires – sans souliers) » par des cabines pour se changer, ceci supprimant le principe des vestiaires séparés « hommes / femmes ».
- Une meilleure séparation des zones de températures ; la zone intermédiaire avec 21°- 23° et la zone piscine avec 29°. Ceci permettra une meilleure gestion énergétique.

- La création d'un élévateur extérieur comme accès direct aux sous-sols, concernant le stockage, le déplacement. Ceci facilitera énormément le mouvement du matériel lourd, volumineux et encombrant sans chaque fois de passer par la piscine même.
- Deux vestiaires communs sont aussi prévus.

1.3 Monsieur Lehni, chef des installations sportives de la commune, présente le nouveau système d'accès pour les nageurs :

- Accès au public :

Chaque client occasionnel recevra une seule carte magnétique qui permet l'accès aux cabines pour se changer ainsi qu'au casier libre à son choix pour mettre en sécurité ses affaires.

Le détenteur d'un abonnement obtiendra deux cartes. La validité de ces cartes est selon la durée de l'abonnement. La première lui donne accès aux installations. La seconde lui donne accès au casier pour mettre en sécurité ses affaires.

- Accès aux écoles :

Les classes à partir de la 4^{ème} année (dès 11 ans) accèdent directement aux cabines pour se changer. Le professeur ou l'accompagnant distribue le nombre exact de cartes « casier ».

Pour les classes inférieures à la 4^{ème} année (en dessous de 11 ans) deux vestiaires sont à disposition ; un vestiaire garçons et un vestiaire filles.

- Accès aux associations sportives, sociétés et groupes :

Le principe est le même comme celle avec les écoles. Il y aura accès direct aux vestiaires communs selon disposition et présence de classes d'écoles, sinon chaque membre recevra la carte « casier ».

2. Autre thèmes, discussion générale :

Q.1 Quelle est le nombre des entrées annuelles ? Y a-t-il des fluctuations selon les périodes de l'année, selon les mois !

R. 136'000 visiteurs annuellement. Si on regarde une structure linéaire, il y a moins de fréquence l'été que l'hiver. L'été, aussi selon conditions météorologique, la pelouse attire pas mal de monde. Mais à Montreux et dans les environs, il y a aussi le lac avec plages, d'autres piscines, d'autres endroits d'agrément. Ce qui provoque les variations !

Q.2 Pourquoi durant les travaux, la piscine sera-t-elle fermée au public mais ouverte pour les écoles et sociétés ?

R. - Il y aura un vestiaire provisoire installé côté lac de la piscine avec un tunnel d'accès.
 - La commune a des engagements envers les écoles, certaines sociétés et aussi par exemple avec le CESSEV, qui donne une contribution. La commune est dans l'obligation de respecter ses engagements-là comme la planification des cours de natations des écoles, ainsi de suite.

Q.3 6 mois de travaux ! Cela semble long ! En fermant entièrement la piscine, y aurait-il pas moyen de raccourcir la durée des travaux ?

R. Les délais sont calculés. Oui, une fermeture pourrait réduire le temps mais que d'une à deux semaines ! Ce temps est minime comparé à la durée des travaux. Et n'oublions pas les engagements de la commune !

Q.4 Les travaux risquent-ils de créer une retombée négative sur le personnel ?

R. Comme la piscine sera ouverte pour les écoles et sociétés, le personnel sera occupé presque normalement. En outre, le personnel s'occupera aussi du démontage de certaines installations, du déplacement du mobilier,

- Q.5 Le devis indique la somme Fr. 180'000.00 pour démolitions. Ce montant n'est-il pas exagéré, si en plus les services de la commune étaient aussi mêlés à la démolition ?**
- R. Les services de la commune n'ont d'abord pas le temps d'intervenir. Et surtout pas pour des tâches de démolition. Oui des employés de la piscine donneront à un coup de main pour ce qui concerne des démontages, des petits détails, déplacement des meubles, de la caisse, etc., des tâches faciles et qui n'intéresse pas les entreprises extérieures. Toute démolition sera faite par des entreprises spécialités.
- Q.6 La Maladaire contient deux exploitations indépendantes ; les cours de natation et la buvette ! Ces exploitations ne seront-elles pas perturbées par ces travaux ?**
- R. Pour ceux qui donnent cours de natations, oui ! Quand à la buvette, les travaux sont une bénédiction. A chaque travail d'entretien, les ouvriers sont un « plus » considérable pour la buvette.
- Q.7 La capacité des douches : actuellement, il y a 17 douches individuelles (H + F). Le projet n'en prévoit que 8. Est-ce que ce nombre de douches suffira ?**
- R. C'est vrai qu'il y aura moins de douches individuelles, mais il y aura 28 douches communes. Le projet efface entièrement la structure actuelle, mais il a été configuré se basant sur la surface existante et la planification a dû faire face à une certaine rationalisation. Mais il prévoit aussi une cabine « famille » avec douche.
- Q.8 Il y a environs quatre grandes manifestations par année. Dont une avec 400 enfants. Comment allez-vous gérer s'il y a 200 casiers de moins.**
- R. Le projet avec nouveau concept doit pouvoir gérer ce genre de manifestation.
- Q. Et concernant le grand public durant ces manifestations ?**
- R. Comme actuellement, une barrière fera le tour du bassin avec distance minimale et le public exceptionnellement pourra « avec soulier » accéder à l'enceinte de la piscine pour assister à la manifestation.
- Q.9 Où en est-on avec la « surveillance » et « l'accompagnement » des parents des enfants en bas âge ?**
- R. Les parents pourront toujours regarder leurs enfants depuis la galerie, qui ne changera pas. Aussi depuis la buvette, il y a des moyens de tenir les enfants à l'œil. Les mamans désirent accompagner leurs petits dans l'enceinte de la piscine pourront en passant par la caisse et la zone propre, ceci sans soulier - pieds nus.
- Q.10 Des travaux de rénovation de la filtration et traitement de l'eau de la piscine sont prévus d'ici peu. Pourquoi n'avoir pas inclus les travaux dans le projet et le montant dans le devis.**
- R. Ces travaux représentent un investissement d'environ Fr. 450'000.00. Mais l'installation actuelle fonctionne parfaitement et ne présente aucune défaillance nécessitant une intervention immédiate. Ces travaux sont aussi planifiés. Un établissement tel que la Maladaire détient une planification des travaux d'entretien et de rénovation sur longue durée et aussi bien dans le futur. Chaque année, il y a des travaux et des révisions. Ces travaux-là sont prévus dans 4 à 5 ans. Si le conseil communal nous oblige à exécuter ces travaux, nous le ferons. Mais il n'y a aucune raison de le faire maintenant.
- Q.11 Le préavis mentionne la demande d'une subvention auprès de la Commission Cantonale du Sport. Êtes-vous certains d'obtenir une subvention et sur quels critères se base cette Commission ?**
- R. Le Canton a toujours octroyé des subventions pour tels projets. Par expérience, la fourchette se situe toujours entre 20 et 25%. Les critères sont dans quelles mesures le projet concerne le sport et les écoles, l'hygiène. Dans une partie des travaux ne touchant de peu « sport/écoles – hygiène », la part de la subvention sera quasi nulle. Au contraire dans une autre partie des travaux touchant « sport/écoles – hygiène », la part de la subvention peut être élevé.

3. Amendement :

D'après la question Q.11 sur la subvention, un commissaire propose l'amendement suivant :
« **sous déduction d'éventuelles subventions.** » en complément ceci dans le chapitre 16 du Préavis 29/2008, en deuxième partie « DECIDE » à la fin du point 1. Ce qui donnera comme texte nouveau :

« d'accorder à la municipalité l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275.000.00 pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la piscine de la Maladaire, **sous déduction d'éventuelles subventions.** »

4. Vote :

Votre commission est passée au vote :

- C'est à l'unanimité que la commission a approuvé l'amendement du point 3 de ce rapport.
- C'est à l'unanimité que la commission a approuvé ce préavis 28/2008.

5. Conclusions :

En conclusions, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2008 de la Municipalité du 31 octobre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.00 pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la Maladaire,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder le préavis No 29/2008 de la Municipalité du 31 octobre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.00 pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la Maladaire, **sous déduction d'éventuelles subventions** ;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le président et rapporteur

Anthony Huys

